

**Engagement du Plan Régional volontaire Bourgogne d'actions  
en faveur du Damier du frêne  
(validation du CSRPN Bourgogne notifiée le 1<sup>er</sup> octobre 2014)  
Compte rendu de la réunion du lundi 9 mars 2015**

Rédacteur: Jean-Noël CABASSY

Version 24 mars 2015

Cette réunion de travail s'est tenue dans le bureau du directeur de l'agence ONF Bourgogne Est de l'Office National des Forêts à Dijon de 10h30 à 11h30.

Etaient présents:

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| • Monsieur Olivier ROUSSET,  | Office national des forêts, |
| • Monsieur Bertrand BARRE,   | Office national des forêts, |
| • Monsieur Loic BOLLACHE,    | Université de Bourgogne     |
| • Monsieur Claude VOINOT,    | Forestiers du Monde®,       |
| • Monsieur Bernard LECLERCQ, | Forestiers du Monde®,       |
| • Jean-Noël CABASSY,         | Forestiers du Monde®,       |

**Objet de la réunion:** Mise en œuvre du PRA validé sur l'exercice 2015.

Préambule chronologique :

- Octobre 2014. Le Plan Régional volontaire d'Actions en faveur du damier du Frêne a été présenté le 16 mai 2014 au CSRPN Bourgogne lequel a émis un avis favorable notifié le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Le PRA volontaire peut donc désormais entrer en phase de mise en œuvre.
- Novembre - Décembre 2014 :Forestiers du Monde® a procédé aux modifications demandées par le CSRPN Bourgogne et engagé différentes recherches pour compléter les données qui n'auraient pas été transmises. Cette recherche a mis en évidence l'absence de données exploitables de l'UEF, information notifiée au CSRPN Bourgogne en mars 2015.
- Janvier 2015 :Forestiers du Monde® a adressé la version validée du PRA volontaire à tous les membres du COPIL et partenaires potentiels en leur demandant s'ils souhaitaient se positionner comme animateur du PRA et/ou pilotes d'actions. Les réponses demandées pour fin janvier 2015 et qui nous sont parvenues suggèrent que Forestiers du Monde® assume elle-même l'animation de de PRA volontaire au regard de son investissement lors de la phase d'élaboration dudit PRA.
- Février 2015 : rencontre à l'Université de Bourgogne avec Loic BOLLACHE pour présentation du projet de thèse portant sur le Damier du frêne.

**Relevés des déclarations, actions, suggestions et décisions :**

.1 - L'ONF confirme en séance qu'il souhaite que Forestiers du Monde® assume l'animation. Il s'engage à contribuer à la mise en œuvre de ce PRA et des actions relevant de son champ de compétence sous réserve de financements lorsque l'action représente une charge financière.

2 – Loic BOLLACHE suggère également que Forestiers du Monde assume l'animation de ce PRA volontaire. Il indique qu'il est prêt à mobiliser des étudiants dans ce projet.

## Forestiers du Monde

Association Loi 1901

Il insiste pour que soit élaboré dès cette année 2015 si possible un protocole scientifique permettant de concevoir et tester l'ouverture de clairières forestières en phase avec les exigences écologiques de l'espèce (mise en œuvre de l'action P3 de test et de mise en place d'une gestion forestière favorable au damier du frêne). Forestiers du Monde® s'engage à élaborer ce protocole scientifique et à le soumettre pour avis. Le suivi de ce protocole pourrait être confié à un étudiant de MASTER 2 qui serait dirigé par Loic BOLLACHE dès la rentrée scolaire prochaine.

3 – Forestiers du Monde® indique, au regard des réponses formulées, sa volonté d'assurer l'animation de ce PRA Volontaire. A noter qu'elle propose la candidature de Thomas LAMOTTE, membre de Forestiers du Monde®, pour exercer cette mission. Forestiers du Monde® déposera le moment venu auprès des partenaires financiers une demande de financement pour cette mission d'animation (Contribution à l'action S1 : animer et évaluer le plan régional d'actions)

4 – L'ONF indique qu'il a d'ores et déjà intégré une clause d'interdiction totale de circulation du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet dans ses clauses d'exploitation pour les routes forestières desservant les parcelles potentiellement concernées par l'espèce. (Contribution à l'action prioritaire P1). Il va étudier la possibilité de financement de créations de clairières forestières au titre de Natura 2000 et s'assurer que les exigences minimales requises sont compatibles avec les exigences écologiques du Damier. S'agissant de la circulation automobile sur les voies fermées à la circulation,

5 - Forestiers du Monde® attire l'attention de l'ONF sur les pratiques de chasseurs relatives à l'entretien des lignes et qui accèdent toute l'année à leurs cabanes de chasse, y compris en plein été et suppriment par un entretien non spécifique les pousses de frênes susceptibles d'abriter les futures reproductions et risquent d'écraser sur les voies fermées à la circulation automobile des imagos. L'ONF indique que les chasseurs ont élaguées certaines lignes cette année, ce qui est fait régulièrement (tous les 3 ans environ). Il est probable que des frênes aient alors été coupés.

Concernant la présence des chasseurs sur la FD Is sur Tille, elle s'explique par la pratique de la chasse à l'approche à partir de juin. Le passage des chasseurs concernés se fait généralement le matin de bonne heure ou le soir, sachant que l'un d'entre eux vient de Francheville et ne passe pas par la partie la plus sensible de la route forestière. Un travail de sensibilisation est fait par le garde forestier Fabrice Habert.

A noter que l'adjudicataire de chasse a fait une demande pour agrainer, ce qui impliquera un passage par semaine, sachant que la RF ne sera que traversée. Forestiers du Monde® propose qu'une clause soit rajoutée dans le bail de location du droit de chasse spécifiant la conservation des jeunes pousses de frênes ainsi qu'un accès en véhicule strictement interdit du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet de chaque année.

5 - L'ONF s'engage également à élaborer une directive interne destinée aux agents ONF de terrain afin d'attirer leur attention sur cette espèce, ces exigences écologiques et leur confiant officiellement mission de procéder en période propice à la recherche d'imagos volants et de nids de chenille. (Contribution à l'action C1 de suivi des stations existantes et recherche de nouvelles stations). Cette directive devrait être diffusée avant la période d'envol des imagos. Pour aider les agents ONF dans ce travail de collecte d'information sur le terrain, Forestiers du Monde® proposera une fiche d'observation destinée aux gardes forestiers, fiche à transmettre au coordinateur ONF Damier du frêne. A noter que cette fiche tiendra compte de la problématique de la chalarose du frêne. (contribution à l'action S3 : Former les professionnels).

6 - Forestiers du Monde® organisera en semaine 25 une session de sensibilisation des agents en charge de la police de l'environnement sur Vernot. Cette session comprendra une présentation en salle puis une observation sur le terrain. (contribution à l'action S3 : Former les professionnels). Les agents de l'ONF, de l'ONCFS, de la GN seront conviés ainsi que la DREAL et la Procureure de la République. Une communication sera mise en œuvre à cette occasion pour annoncer officiellement l'engagement du PRA Volontaire damier du frêne et la mobilisation des partenaires ( ONF, UB, ONCFS, GN, DREAL, Parquet). (Contribution à l'action S5 : Communiquer à destination de la Société Civile)